



**DOJOS ARMAND COIDELLE, PETIT PORT, GASTON SERPETTE,
BATIGNOLLES
PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE AUX ACTIVITÉS DU DOJO NANTAIS
A PARTIR DU 19 MAI 2021**

Ce protocole a pour objet de permettre une pratique encadrée et sécurisée des activités pour les licenciés du Dojo Nantais. Conforme aux directives du Gouvernement, des Fédérations et de la Ville de Nantes, il a vocation à être mis à jour selon l'évolution du contexte sanitaire.

Textes de référence :

- Décret N° 2021-606 du 18 mai 2021;
- Déclinaison des mesures sanitaires pour les activités physiques et sportives du ministère des sports ;
- Protocole sanitaire de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées.

Principes d'utilisation des salles de sport :

Au sein des Établissements Recevant du Public (ERP) couverts et clos, la pratique est autorisée pour les publics prioritaires suivants : Mineurs, sportifs relevant du Projet de Performance Fédéral, personnes à handicap reconnu MDPH, personnes bénéficiant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA), personnes en formation professionnelle et universitaires.

AVANT DE VENIR AU DOJO

Chaque participant.e devra s'assurer qu'il.elle est médicalement apte à la pratique et dans un bon état de santé général. Si il.elle a eu le COVID ou des symptômes faisant suspecter une infection (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), il.elle doit d'abord consulter un médecin.

Les consignes générales relatives à l'hygiène restent d'autant plus applicables durant cette période :

- Etre douché.e, avoir les cheveux lavés, les mains propres et les ongles correctement coupés ;
- S'assurer que sa tenue de pratique a bien été lavée ;
- Etre allé.e aux toilettes avant le début de la séance ;
- Porter des « zoori » pour tous les déplacements en dehors de la surface d'entraînement.

Chaque participant.e devra se munir de tout son équipement individuel et personnel (masques, mouchoirs jetables, gel hydro-alcoolique, gourde...). L'échange ou le partage d'effets personnels sont proscrits.

ARRIVÉE DANS LE DOJO

L'entrée et la sortie du dojo se feront, si possible, par des accès différents pour éviter les croisements.

Des parcours de circulation sont organisés (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au

maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.

Le.la participant.e doit arriver sur site 5mn avant l'heure de la séance et attendre à l'entrée de la salle en prenant soin de respecter les distances de sécurité.

Les vestiaires n'étant pas accessibles pour le moment, des emplacements individuels sont délimités dans la salle pour permettre aux pratiquant.e.s de déposer leurs affaires. Il est néanmoins recommandé de venir directement en tenue (judogi + survêtement).

Les accompagnant.e.s sont invités à ne pas pénétrer dans la salle et à ne pas encombrer les espaces de circulation.

La désinfection des mains est impérative lors de l'arrivée sur le site et autant que nécessaire durant l'activité.

Le port du masque (à partir de 11 ans) et le respect des gestes barrières sont obligatoires pour toute personne présente dans la salle ou le complexe, en dehors de la situation de pratique physique, en l'occurrence :

- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades ;
- Se laver très régulièrement les mains ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

- Le port du masque est obligatoire y compris sur le tapis pour les professeurs et les bénévoles du Dojo Nantais.
- Il n'y a pas de jauge maximale fixée sur la surface d'entraînement. Le nombre de pratiquant.e.s doit être adapté en fonction de la configuration de la salle pour permettre un espacement des groupes et des flux de circulation adaptés.
- Une période de battement de 15mn est prévue entre les séances pour éviter le croisement de groupes et assurer le nettoyage du tapis.
- Le.la pratiquant.e dépose son sac à l'emplacement prévu, prépare son matériel pour la séance (vêtements, gourde, gel...) et range toutes ses affaires dans son sac. Il.elle pose son masque sur ou dans son sac.
- Il.elle se dirige vers le bord de la zone d'entraînement, s'assied les jambes dirigées vers l'extérieur, se lave les mains et les pieds avec du gel hydroalcoolique et désinfecte son matériel personnel.
- Il.elle attend les indications du professeurs avant de monter sur le tapis / parquet.
- Le professeur procède à l'appel de chaque pratiquant.e, afin de tenir un registre détaillé des présences.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle, avec une distanciation physique suffisante entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- Des binômes sont constitués pour toute la durée de la session. Pour les séquences pratiques (randoris...) des sous groupes non poreux de 4 à 6 judokas sont constitués.
- Le professeur sera attentif aux périodes d'inactivité afin d'éviter les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Tout matériel pédagogique doit être utilisé de façon individuelle ou par le binôme, puis désinfecté après chaque utilisation.

FIN DE LA SÉANCE

Le.la pratiquant.e s'assied au bord de la zone d'entraînement, les jambes tournées vers l'extérieur pour se désinfecter les pieds, les mains et ses équipements personnels.

Il.elle chausse ses « zoori », puis se dirige vers la zone de changement en respectant la distanciation et quitte la salle dès que possible.

Le professeur ou le.la bénévole assure le nettoyage des différentes zones entre chaque séance.

RETOUR AU DOMICILE

Le.la pratiquant.e devra prendre sa douche, mettre sa tenue de pratique au lave-linge, désinfecter ses effets personnels (« zoori », gourde, armes, élastiques...).

Il.elle pensera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel, mouchoirs, masque) pour la séance suivante.

En cas de survenance de signes d'une contamination par le Covid-19, il.elle devra avertir sans délai les responsables du Dojo Nantais qui se rapprocheront des autorités sanitaires.

DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LA PRATIQUE DU KENDO ET CHANBARA

En application des protocoles spécifiques à ces disciplines :

- Une jauge de 10m² par pratiquant.e est appliquée ;
- La pratique des « Kata » et « Kihon waza » est possible sans changement de partenaire avec masque de protection ;
- Les « assauts » sont possibles par cession de 30 minutes maximum, en limitant le nombre de partenaires et avec l'utilisation d'une protection sous le casque, « plexi », « tenugui » ou autres.

ORGANISATION GENERALE DU CLUB

Le Dojo Nantais a prévu des dispositions particulières pour assurer le respect des consignes sanitaires :

- Référent COVID chargé de s'assurer de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires ;
- Tenue d'un registre détaillé pour le suivi des pratiquants en cas de contamination ;
- Gestion des flux et respect de la distanciation dans les salles ;
- Nettoyage des tapis entre les cours.

DN - COIDELLE - PETIT-PORT - SERPETTE - Protocole COVID - V 19-05-2021 3